

Prévention du tabagisme

PLAN CANTONAL D'ACTION 2008 - 2012

Le plan d'action
repose sur quatre axes:

Promotion d'une vie sans tabac

Protection contre la fumée passive

Aide à la désaccoutumance pour tous

Prévention auprès des groupes vulnérables



Département de la santé
et de l'action sociale (DSAS)

Le plan cantonal d'action en bref

De la liberté individuelle à la responsabilité collective

Le tabagisme est la première cause de mortalité évitable en Suisse. Il implique environ 8000 décès prématurés par an, soit plus du double de la somme des décès enregistrés pour les accidents de la route, les drogues illégales, le SIDA, les meurtres et les suicides. La fumée involontairement inhalée (= fumée passive) est également dangereuse pour la santé: elle augmente de 26% le risque de développer un cancer des poumons, alors que le risque de maladies cardio-vasculaires (infarctus ou angine de poitrine par exemple) est augmenté de 25%. Selon une étude de l'Université de Neuchâtel mandatée par l'Office fédéral de la santé publique, le coût total du tabagisme en Suisse s'élevait à 10 milliards de francs en 1995, soit nettement plus que le coût total

des accidents de la route, qui se montait alors à 6,7 milliards de francs.

Alors qu'on compte aujourd'hui 29% de fumeurs en Suisse, c'est plus de 60% de la population qui est exposée à la fumée passive, en particulier les jeunes dont plus de 14% des 15 à 34 ans sont exposés plus de 3 heures par jour à la fumée passive. En raison du nombre de personnes concernées, le tabagisme et l'exposition à la fumée passive ont des conséquences importantes sur la santé publique qui justifient, selon les professionnels, une intervention des pouvoirs publics pour protéger la santé de chacune et chacun.

Pourquoi un plan cantonal d'action?

Les études qui évaluent les mesures de prévention du

tabagisme montrent que c'est la conjonction d'actions diverses visant l'individu et son environnement qui s'avère efficace plutôt que des mesures prises isolément. La politique suisse de prévention du tabagisme s'axe sur trois domaines fondamentaux: la protection contre le tabagisme passif, les restrictions de publicité et les interdictions de vente aux mineurs. Il s'agit de trois domaines dans lesquels les cantons ont une compétence pour prendre des mesures afin d'associer leurs efforts à ceux déployés par la Confédération. Le plan d'action cantonal s'inscrit dans la ligne des axes de travail définis par la stratégie nationale pour la prévention du tabagisme «Stra Tabac» en cours d'élaboration par l'Office fédéral de la santé publique.

Le plan cantonal d'action

pour la prévention du tabagisme vise à réduire la mortalité ainsi que les atteintes à la santé dues au tabagisme et à l'exposition à la fumée passive.

Ses objectifs généraux consistent à:

- diminuer le nombre de fumeurs en améliorant les chances de succès de celles et ceux qui tentent d'arrêter de fumer et en promouvant une vie sans tabac auprès des non-fumeurs, en particulier les jeunes,
- protéger l'ensemble de la population contre la fumée passive,
- veiller à ce que les mesures mises en place soient accessibles à l'ensemble de la population.

Consommation

Alors qu'en 1974 les fumeurs représentaient une majorité de la population adulte en Suisse (51%), leur nombre a fortement diminué par la suite pour atteindre 31% en 1986. Après 15 ans de stabilité, une comparaison effectuée entre 2001 et 2006 indique que le taux de fumeurs est redescendu de 33% à 29%. Ce recul s'observe dans les trois régions linguistiques, mais de façon plus nette au Tessin, canton qui a pris

très tôt des mesures de protection contre la fumée passive. La proportion de fumeurs a par ailleurs évolué différemment selon les groupes d'âge. Elle a diminué de 31 à 25% chez les 14-19 ans et de 33% à 27% chez les 25-44 ans mais reste en légère augmentation chez les 20-24 ans (44%).

La consommation de tabac est en outre de plus en plus précoce. Environ 50% des jeunes de 13 ans ont

déjà fumé une fois dans leur vie. Plus d'un élève de 15-16 ans sur dix fume chaque jour, ce qui représente près de 20 000 jeunes en Suisse. Parmi ceux-ci, la moitié fume plus de 6 cigarettes par jour, les deux tiers fument dès le lever et un sur deux dit fumer parce qu'il n'arrive pas à arrêter. Selon ces indicateurs, plus de 80% de ces fumeurs quotidiens présente déjà une dépendance au tabac.

1^{er} axe

Promotion d'une vie sans tabac

Éviter le début du tabagisme et soutenir
la norme non fumeur

2^e axe

Protection contre la fumée passive

Lutter contre le tabagisme passif avec
des mesures qui garantissent un air
100% sans fumée pour l'ensemble
de la population

Stratégie

Pour atteindre les objectifs fixés
par le plan cantonal, quatre
axes d'intervention ont
été retenus.

3^e axe

Aide à la désaccoutumance pour tous

Fournir une aide diversifiée et accessible
géographiquement et financièrement à
l'ensemble des fumeuses et fumeurs

4^e axe

Prévention auprès des groupes vulnérables

Développer des mesures de prévention et
d'aide spécialement adaptées et acces-
sibles à des groupes de population en si-
tuation vulnérable vis-à-vis du tabagisme
et/ou de l'exposition à la fumée passive

Pour mettre en œuvre les actions liées à ces quatre axes, le canton s'appuie principalement sur le CIPRET-Vaud, Centre d'information et de prévention du tabagisme, qui est le centre de référence cantonal en la matière. D'autres organismes sont actifs dans la prévention du tabagisme sur les plans communal, cantonal et national, comme l'ISPA (Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres

toxicomanies), la Ligue pulmonaire vaudoise, la Ligue vaudoise contre le cancer, RADIX (Centre de compétences suisse en matière de promotion de la santé et prévention), l'AT (Association suisse pour la prévention du tabagisme) et l'OFSP (Office fédéral de la santé publique). Le canton de Vaud entend mener sa prévention du tabagisme en synergie avec ces divers acteurs.

1^{er} axe

Promotion d'une vie sans tabac

Plus la consommation de tabac est précoce et importante, plus la dépendance est forte à l'âge adulte et les chances d'arriver à arrêter faibles. Les risques de développer des maladies et de mourir précocement sont eux aussi liés à la durée et l'intensité de la consommation. La promotion d'une vie sans tabac auprès des jeunes représente donc l'un des enjeux principaux de la prévention.

Mesures existantes

Le canton de Vaud a déjà pris certaines mesures comme l'interdiction de la publicité pour les produits du tabac entrée en vigueur en juillet 2007 ou encore l'interdiction de vente aux mineurs pour laquelle il a été le premier canton à l'introduire dès janvier 2006. Ces mesures sont de nature à promouvoir une vie sans tabac en particulier auprès des jeunes en limitant l'accès aux produits du tabac et leur présence dans l'environnement visuel quotidien.

Information

La promotion d'une vie sans tabac passe par la diffusion auprès de toute la population d'informations sur le tabagisme, les risques qu'il représente pour la santé et les aides disponibles pour arrêter de fumer. La population doit être consciente de l'importance que représente la problématique du tabagisme en matière de santé publique. Pour optimiser l'accessibilité et la visibilité de ces informations, il est nécessaire de multiplier les moyens et les supports de diffusion : campagnes d'information, dépliants et affiches dans les lieux de soins et autres lieux publics, site internet, etc.

Prévention du tabagisme auprès des jeunes

Il est important que les jeunes puissent acquérir des compétences sociales (estime et confiance en soi) qui leur permettent d'affronter la vie sans recourir à des dépendances, en

l'occurrence celle du tabac. L'environnement dans lequel ils évoluent devrait donc les inciter à ne pas fumer et des actions à leur intention doivent être menées dans ce but.

Le CIPRET-Vaud collabore au Programme cantonal de prévention des dépendances dans les écoles mis en place par les chefs du Département de la santé et de l'action sociale et du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture. Au-delà des consommations d'alcool et de drogues qui peuvent mettre à mal la tâche de l'école pour l'élève comme pour ses camarades, la consommation de tabac fait partie des problèmes auxquels les professionnels du milieu scolaire sont régulièrement confrontés (jeunes surpris à fumer dans l'enceinte scolaire, questions liées au tabac et à la santé, etc.). La mise à disposition de l'expertise en matière de prévention du tabagisme doit aider les établissements de formation à fournir les

réponses les plus adéquates à ces questions en fonction de l'environnement et des individus concernés.

Promotion d'activités sportives et de loisirs sans tabac

Faire du sport et fumer semble paradoxal. Pourtant, la fumée est encore largement présente dans les milieux sportifs. Comparé aux adultes, les jeunes ont nettement moins conscience des effets négatifs du tabac sur leur endurance physique. La promotion d'un mode de vie sans tabac doit prévoir des actions d'information et de sponsoring des activités sportives et culturelles afin de valoriser la norme non fumeur dans ces milieux.

UN **AIR**
DE LIBERTÉ

SANS FUMÉE

www.cipretvaud.ch

Soutenu par



LIGUE PULMONAIRE VAUDOISE

sfa/ispa

Service de la santé publique



PRÉVENTION TABAGISME

ACTIONS À MENER

Informar la population en général et les jeunes en particulier sur les risques liés au tabagisme en utilisant divers moyens de communication (dépliants, campagnes d'affichage, sites internet, stands d'information, etc.).

Soutenir l'application des mesures législatives en vigueur (interdiction de vente aux mineurs, interdiction de publicité).

Associer l'expertise en matière de prévention du tabagisme au Programme cantonal de prévention des dépendances dans les écoles.

Poursuivre les actions entreprises dans le cadre du programme «Apprentissage sans tabac».

Accompagner les centres de loisirs dans l'élaboration d'une politique de prévention du tabagisme.

Diffuser le label OFSP «Sport, espace sans fumée».

Relayer l'information sur la Journée mondiale sans tabac.

Campagne du Centre d'information pour la prévention du tabagisme (CIPRET).

2^e axe

Protection contre la fumée passive

Le tabagisme dans l'entourage familial et social augmente le risque que les enfants commencent à fumer à leur tour. Corollairement, les interdictions de fumer contribuent de façon significative à réduire le nombre de nouveaux fumeurs parmi les jeunes et aident les ex-fumeurs à le rester.

Les expériences montrent que les interdictions de fumer sont généralement bien acceptées et sont efficaces pour protéger l'ensemble de la population. L'interdiction de fumer introduite au CHUV (Centre hospitalier universitaire vaudois) en mai 2005 a suscité peu de réactions négatives. La même mesure introduite en janvier 2007 dans tous les locaux de l'administration cantonale a été elle aussi bien acceptée. L'expérience

montre que ces mesures sont d'autant mieux perçues et plus efficaces que des mesures d'accompagnement sont prévues pour garantir leur bonne application et veiller à fournir le soutien nécessaire tant à ceux qui sont responsables de les faire respecter qu'à ceux qui doivent s'y soumettre.

Le droit à être protégé pour tous

A partir du moment où les dangers liés à l'exposition à la fumée passive sont connus, on pourrait s'attendre à ce que la responsabilité individuelle suffise à changer les règles et permette de protéger la collectivité. Or en l'absence de cadre légal, on constate que ce n'est pas le cas, à l'exception de quelques initiatives isolées prises dans le cadre

de programmes de prévention. Partant de ce constat, il appartient aux autorités publiques de promulguer des interdictions de fumer qui protègent efficacement contre la fumée passive et assurent le droit à la santé pour l'ensemble de la population.

Accompagner le changement

Les mesures structurelles comme les interdictions de fumer dans les lieux publics fermés sont les plus efficaces pour protéger l'ensemble de la population contre la fumée passive. Cependant, pour qu'elles soient réellement efficaces, elles doivent être bien acceptées et appliquées. A cette fin, des mesures d'accompagnement qui visent à informer, conseiller et soutenir concrètement tant les per-

sonnes responsables de les faire respecter que celles qui devront s'y conformer doivent être fournies. De telles mesures doivent être disponibles tant pour les organismes publics que privés au moment de l'introduction d'une interdiction de fumer. Les pays qui ont mis en place de telles interdictions ont vu la demande d'aide à l'arrêt du tabac dépasser largement l'offre disponible. De tels ajustements doivent donc être anticipés afin de pouvoir répondre aux besoins et rentabiliser au mieux le bénéfice de telles mesures en termes de santé publique.

Concentrations de particules fines cancérigènes

Les concentrations de certaines substances toxiques (nitrosamines, dioxines) contenues dans la fumée qui s'échappe du bout de la cigarette sont plus importantes que celles que l'on trouve dans la fumée inhalée par le fumeur. L'exposition à la fumée passive augmente le risque de développer des maladies, en

particulier le cancer du poumon (de 26%) et les maladies cardio-vasculaires (de 25%) mais aussi le cancer du sein, les attaques cérébrales, les bronchites et l'asthme.

Des mesures de concentrations de particules fines cancérigènes pratiquées dans divers lieux publics en 2005 révèlent des taux pouvant

aller jusqu'à 600 microgrammes par m³ (µg/m³) dans certains cafés restaurants, soit 12 fois plus que la valeur limite de 50 µg/m³ inscrite dans l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air. Ce taux dépasse 1000 µg/m³ dans les zones fumeurs et les discothèques.

ACTIONS À MENER

Informar la population en général, les parents, les décideurs, les restaurateurs, les employeurs, les employés et autres publics cibles sur les méfaits de la fumée passive.

Poursuivre l'accompagnement des lieux de travail devenus récemment sans fumée afin d'assurer la pérennité des mesures et résoudre les éventuels problèmes.

Accompagner les entreprises du canton qui souhaitent devenir des lieux de travail sans fumée.

Œuvrer à la mise en place de mesures législatives qui garantissent la protection de tous contre la fumée passive.



De l'air! La fumée du tabac ne sent pas uniquement mauvais. La fumée du tabac met sérieusement en danger la santé. Même celle des fumeuses et des fumeurs passifs.
71 % des personnes habitant en Suisse ne fument pas. Et elles ne souhaitent pas non plus fumer passivement.

Office fédéral de la santé publique

Fumer ça fait du mal...
passivement

Campagne nationale de prévention du tabagisme «De l'air!» de l'OFSP, 2004.

3^e axe

Aide à la désaccoutumance pour tous

A l'image des autres comportements induisant une dépendance, le fumeur passe par la succession de divers stades de motivation. Par moments, les arguments pour ne plus fumer pèsent suffisamment pour le décider à arrêter ou à rester ex-fumeur, alors qu'à d'autres, un événement pénible le fait rechuter ou rend un arrêt de la consommation de tabac improbable, même à moyen terme. Soutenir les efforts de toutes et tous pour arrêter de fumer, c'est leur fournir un accès étendu à l'aide la plus appropriée selon leur degré de motivation, quel qu'il soit: de l'information brève sur les risques liés au tabagisme jusqu'au soutien sous forme de conseils et d'entretien motivationnel, accompagné au besoin d'une thérapie médicamenteuse (substituts nicotiques, etc.), pour

ceux qui souhaitent arrêter de fumer prochainement ou ont récemment initié un arrêt du tabac.

Une aide diversifiée et efficace

Alors que certains s'adresseront d'emblée à une consultation spécialisée en tabacologie, la plupart des fumeurs qui souhaitent arrêter ne feront pas une telle démarche, soit parce qu'ils n'en ressentent pas le besoin soit parce qu'ils ne connaissent pas l'existence ou l'utilité de telles structures. Si l'on peut se réjouir du fait qu'il est possible d'arrêter de fumer sans aucune aide, il faut néanmoins reconnaître qu'on double ses chances d'arriver à arrêter en bénéficiant d'un soutien efficace. Dans ce domaine, il s'agit en particulier de promouvoir l'intervention motivationnelle (qui offre un soutien

adapté au stade de motivation de la personne à arrêter de fumer) et l'usage d'aides médicamenteuses sous forme de substituts nicotiques (patchs, gommes, inhalateurs etc.), de bupropion ou de varénicline.

Accès à l'aide pour tous

Puisque tout le monde ne s'adressera pas spontanément à une structure spécialisée par besoin de discrétion ou par manque d'information, il est important de multiplier les canaux d'information et d'accès à de l'aide qualifiée. Les moyens à disposition comprennent par exemple les sites internet interactifs tels que stop-tabac.ch soutenant les fumeurs et les ex-fumeurs par des messages individualisés, la formation des professionnels de premier recours (médecins, infirmiers, etc.) et les inter-

ventions d'aide à l'arrêt dispensées par les professionnels de la santé. Une aide médicamenteuse accessible financièrement à tous constituerait également un encouragement conséquent à l'arrêt du tabagisme.

Formation du personnel

Pour garantir l'accès de tous à une aide efficace, il s'agit de mettre en place des modules de formation dans le cadre de la formation pré-, post-graduée et continue des médecins et du personnel médical (pharmaciens, infirmiers, infirmiers en soins à domicile, sages-femmes, dentistes, etc.). Pour être implantées de façon satisfaisante, ces formations doivent être intégrées aux plans d'étude généraux ou aux systèmes d'accréditations nationaux, et être évaluées et soutenues par le système de santé.

Taux de réussite

Arrêter de fumer n'est pas facile même lorsqu'on est motivé à le faire. Une majorité de fumeurs dit vouloir arrêter de fumer (en Suisse, en 2006, ils étaient 53%, dont 11% à vouloir arrêter dans les 30 jours et 18% dans les 6 mois) mais très peu y arrivent à la première tentative. Le taux de réussite pour un arrêt spon-

tané (sans être aidé) se situe entre 0,5 et 3% et entre 5 et 10% pour les personnes suivies médicalement. Des interventions courtes combinées à une thérapie médicamenteuse par substitution nicotinique, bupropion ou varénicline doublent voire triplent les chances de rester ex-fumeur.

La formation des soignants est efficace pour augmenter les chances des fumeurs d'arriver à arrêter de fumer. Selon deux études récentes menées en Suisse romande, 13% des patients suivis par un médecin formé pour l'aide à l'arrêt du tabac ont effectivement réussi à arrêter après une année contre 5% avec un médecin non formé.

ACTIONS À MENER

Diffuser largement des informations destinées aux fumeurs sur les risques liés au tabagisme et les diverses aides disponibles, leur coût et les modalités de remboursement.

Augmenter l'offre de soutien à l'arrêt (permanences info tabac, aide en ligne, etc.).

Entreprendre diverses démarches pour diminuer le prix des aides à la désaccoutumance (soutien individuel qualifié, substituts nicotiniques).

Informer chaque branche professionnelle des milieux médical et paramédical sur les risques liés au tabagisme, l'utilité d'un soutien qualifié et les formations disponibles dans ce domaine.

Développer des modules de formation sur l'aide à la désaccoutumance tabagique destinés aux médecins et au personnel médical et les intégrer à leur formation de base et continue.

AUTOPSIE D'UN MEURTRIER

ACÉTALDÉHYDE
(irritant des voies respiratoires)

ACROLÉINE
(irritant des voies respiratoires)

ACÉTONE
(dissolvant)

NAPHTYLAMINE ☠

MÉTHANOL
(carburant pour fusée)

PYRÈNE ☠

DIMÉTHYLNITROSAMINE

NAPHTALÈNE
(antimite)

NICOTINE
(utilisée comme herbicide et insecticide)

CADMIUM ☠
(utilisé dans les batteries)

MONOXYDE DE CARBONE
(gaz d'échappement)

BENZOPYRÈNE ☠

CHLORURE DE VINYLE ☠
(utilisé dans les matières plastiques, diminution de la libido)

MERCURE
(thermomètre)

ACIDE CYANHYDRIQUE
(était employé dans les chambres à gaz)

TOLUIDINE ☠

AMMONIAC
(détergent)

URÉTHANE ☠

TOLUÈNE
(solvant industriel)

ARSENIC
(poison violent)

DIBENZACRIDINE ☠

PHÉNOL

BUTANE

POLONIUM 210
(élément radioactif)

STYRÈNE

DDT
(insecticide)

GOUDRONS ☠
(les plus cancérigènes)

PLOMB
(essence et gaz d'échappement)

Lors de sa combustion, la cigarette produit une fumée qui contient environ 4000 substances toxiques (dont au moins 50 cancérigènes). Sur les paquets, seuls goudrons et nicotine sont indiqués. Certains composés proviennent de l'environnement (pesticides, produits radioactifs), d'autres composés sont ajoutés, comme l'ammoniac qui favorise la fixation de la nicotine et la dépendance. Certains plants de tabac sont génétiquement modifiés afin de rendre la nicotine plus « efficace ».

☠ SUBSTANCES CANCÉRIÈRES CONNUES 14, rue Corvisart • 75013 Paris • www.ligue-cancer.net 0810 111 101

CONTRE LE CANCER
LA LIGUE
101 comités

Campagne de prévention du tabagisme de la Ligue française contre le cancer.

4^e axe

Prévention auprès des groupes vulnérables

Si certaines situations peuvent aider à prendre la décision d'arrêter de fumer, d'autres sont au contraire de nature à précipiter la rechute ou à renforcer la dépendance au tabac. Un événement malheureux tel qu'une période de chômage, mais parfois aussi une heureuse perspective (par exemple devenir parent), peuvent renforcer le sentiment d'être déchiré entre la volonté d'arrêter ou de ne pas recommencer et la difficulté à se passer de fumer.

Accès à l'information et à l'aide à l'arrêt pour les personnes sans emploi

Les personnes sans emploi se trouvent dans une situation de fragilité qui peut

les inciter à continuer ou à recommencer à fumer. Par leur relatif isolement social, ces personnes ont en outre moins accès aux offres d'information et d'aide à l'arrêt proposées à l'ensemble de la population, raison pour laquelle il faut veiller à développer des actions conçues pour répondre à leur profil particulier.

Promotion d'une vie sans tabac auprès des parents

La perspective de devenir parent est la source à la fois d'une immense joie et d'une grande anxiété compte tenu des nouvelles responsabilités que cela implique. La conscience de la nécessité d'arrêter de fumer pour préserver la santé de son enfant et lui donner le bon

exemple peut s'accompagner de difficultés accrues à renoncer à sa propre liberté de fumer. Les professionnels qui sont le plus amenés à côtoyer les futurs parents et les jeunes parents doivent être sensibilisés à ces problématiques. En outre, diverses formes d'aides doivent être développées et mises à disposition des jeunes parents pour répondre au mieux à leurs besoins de soutien particuliers.

Protection contre la fumée passive pour tous

Certains milieux professionnels exposent particulièrement les employés à la fumée passive. Tant que des mesures structurelles interdisant la fumée dans tous les lieux publics ne

sont pas mises en place, des mesures incitatives doivent se poursuivre pour multiplier les initiatives individuelles qui permettent de protéger les employés contre l'exposition à la fumée passive. Ces initiatives doivent en outre bénéficier d'une visibilité suffisante pour encourager la norme non fumeur dans le milieu concerné, comme dans l'ensemble de la population.

On ne naît pas égaux face au tabac

Fumer durant la grossesse augmente le risque de fausse couche et de «mort subite». Plus tard, plus l'enfant sera confronté à la consommation régulière de tabac de ses parents, plus les risques qu'il devienne fumeur lui-même seront grands. Les enfants de parents fumeurs sont souvent moins négatifs vis-à-vis du tabac. Toutefois, la place du tabac dans la vie d'un adulte ne doit pas empêcher de parler des problèmes qu'il peut engendrer, en s'adaptant à l'âge de l'enfant.

Métiers exposés

Une étude récente menée par le CIPRET-Valais et l'Institut de Santé au Travail (IST) a permis de mesurer l'exposition à la fumée en analysant des badges moniteurs de nicotine portés par des non fumeurs. Les résultats montrent que certaines personnes peuvent être fortement exposées à la fumée passive dans le cadre de leur travail. Ainsi, les employés de restaurants, bars ou discothèques inhalent l'équivalent de 15 à 38 cigarettes par jour.

Pour la protection de la jeunesse:

La loi **interdit** la vente de **tabac**
aux **jeunes de moins de 18 ans**

Le personnel peut exiger une pièce d'identité.

Edité par:

sfa ispa Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies

Campagne de l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA).

ACTIONS À MENER

Diffuser des informations auprès des personnes sans emploi concernant les risques liés au tabagisme et les aides disponibles pour arrêter de fumer.

Développer des formes de soutien adaptées aux besoins des parents et futurs parents fumeurs.

Soutenir les initiatives individuelles d'établissements qui décident de devenir sans – ou partiellement sans – fumée.

Évaluer le besoin de développer des actions de prévention et d'aide à l'arrêt du tabagisme destinées à des groupes particuliers (par exemple les migrants).

Liens utiles

CIPRET-Vaud Centre d'information pour la prévention du tabagisme
www.cipretvaud.ch

Ligue vaudoise contre le cancer
www.lvc.ch

Ligue pulmonaire vaudoise
www.lung.ch

ISPA
www.sfa-ispa.ch

AT
www.at-suisse.ch

RADIX
www.radix.ch

OFSP
www.bag.admin.ch

Stop-tabac
www.stop-tabac.ch

État de Vaud - prévention du tabagisme
www.vd.ch/fr/themes/sante-social/dependances/tabac/

Le plan cantonal d'action pour la prévention du tabagisme a été élaboré par le Service de la santé publique (Département de la santé et de l'action sociale) du canton de Vaud en collaboration avec le CIPRET-Vaud.

Graphisme et impression: BIC (Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud).

Avril 2008